

CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E) ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CPD EAC)

(Décret 2008-775/2008-883 - circulaires n°2015-114 du 21/07/2015 et n°2019-133 du 23/09/2019)

IMPLANTATION DES POSTES	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados (DSDEN)</p> <p>3 postes (1 CPD arts visuels + 2 CPD éducation musicale) - Temps plein</p>
MISSION	<p>Le/La CPD EAC est placé(e) sous l'autorité directe de l'IA-DASEN. Il/Elle exerce ses missions sous la responsabilité de l'ADASEN en étroite relation avec l'IEN en charge de la mission « éducation artistique et culturelle » au plan départemental et en lien avec les IEN du département. Le/La CPD EAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribue au pilotage départemental : <ul style="list-style-type: none"> - Assure la mission de conseiller(ère) technique auprès de l'IA-DASEN sur l'ensemble des points qui concernent l'éducation artistique et culturelle, - Accompagne et relaie la dynamique des politiques départementales en matière d'éducation artistique et culturelle, - Veille à l'appropriation et à l'utilisation par tous les enseignant(e)s de l'application ADAGE, - Participe au renforcement des compétences pédagogiques et didactiques des CPC et des PEMF, - Contribue à assurer aux écoles une égalité d'accès aux ressources culturelles sur l'ensemble du territoire départemental. - Assure la liaison avec les différents partenaires dans le cadre des projets en EAC. - Accompagne les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans toutes les écoles du département en lien avec les IEN. - Réalise une veille et alerte sur les nouveautés qui portent sur leur domaine de compétence. - Rend compte régulièrement des actions et projets menés dans leur domaine d'expertise. • Conçoit et met en œuvre des actions de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la formation initiale, - En direction des formateur(trice)s de circonscription et des PEMF, - En direction des néo-titulaires (T1, T2, T3), - En direction de l'ensemble des enseignant(e)s du département dans le cadre des formations de circonscription dédiées à l'éducation artistique et culturelle. • Contribue à l'amélioration pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> - Prend toute initiative visant à faire connaître les ressources par les enseignant(e)s et à faire évoluer leurs pratiques, - Repère, valorise et diffuse les bonnes pratiques et les actions innovantes, - Assure une veille et contribue à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques et didactiques à destination des enseignant(e)s en particulier par l'intermédiaire du site Prim 14, - Participe aux travaux des groupes départementaux, - Promeut et relaie les initiatives pédagogiques à destination des élèves en particulier les expositions, évènements ou concours. • Accompagne les enseignant(e)s : <ul style="list-style-type: none"> - Qui participent aux temps forts pédagogiques promus au plan départemental dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, - Stagiaires et néo-titulaires, - Qui se destinent à devenir formateur(trice)s en lien avec le/la CPD en charge de la formation.
DESCRIPTIF	<p>Le/La CPD EAC est chargé(e) de mettre en œuvre les orientations nationales dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Ses missions s'inscriront dans le cadre du projet académique et du programme départemental d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle.</p>
CONTRAINTES	<p>La mission peut nécessiter un investissement de la part du/de la CPD en dehors du temps et des périodes scolaires. Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN du Calvados et nécessite des déplacements dans le département (frais de déplacements prévus avec la mission).</p>
PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF spécialité arts visuels/éducation musicale, ou avec le projet de se présenter à l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation arts visuels/éducation musicale. • Connaître les contenus et enjeux didactiques des disciplines arts visuels/éducation musicale. • Penser-élaborer, concevoir et mettre en œuvre des actions de formation dans le domaine des arts visuels/de l'éducation musicale à tous les niveaux de l'école primaire • Savoir identifier les besoins des enseignant(e)s/équipe et proposer des accompagnements • Savoir travailler en équipe, partager l'information • Savoir travailler en autonomie à partir des objectifs définis dans le domaine d'expertise • Être force de proposition dans le domaine de l'EAC

	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les outils numériques (institutionnels et bureautique). La maîtrise de logiciels de montages/travail de l'image/son est un plus.• Montrer une appétence pour le domaine des arts visuels/de la musique. Une expérience professionnelle/personnelle dans ce domaine sera appréciée.
MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Les enseignant(e)s adressent au PSEP un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, sous couvert de l'IEN de leur circonscription.</p> <p>Ils/Elles sont reçu(e)s par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Nomination à titre définitif.</p>